

Sous la direction de
Francis Batifoulier et Noël Touya

Travailler en MECS

Maisons d'enfants à caractère social

Préface de Francis Robert

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, Paris, 2014

ISBN 978-2-10-070952-6

Photo de couverture : © Christian Schwier - Fotolia.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Les auteurs	VII
Résumés des contributions	XI
Préface	XXVII
Introduction	1

Partie 1 Du côté politique

Chapitre 1	Le président du conseil général	17
Chapitre 2	Vers des conseils d'administration proactifs en protection de l'enfance	29
Chapitre 3	Élaborer un projet associatif dans un contexte mouvant et incertain	53

Partie 2 Du côté juridique

Chapitre 4	Le paradoxe de l'environnement juridique et des Mecs	71
Chapitre 5	Le contrat de séjour : le lieu de la dispute	95
Chapitre 6	La place des Mecs dans le dispositif français de protection de l'enfance	121

Partie 3**Du côté de la caractérisation de la population**

Chapitre 7	Prendre la mesure de l'évolution de la population accueillie.....	137
Chapitre 8	Problématiques actuelles des jeunes accueillis en ITEP	157
Chapitre 9	Les institutions spécialisées au défi des violences adolescentes.....	193
Chapitre 10	Les enfants vulnérables.....	209
Chapitre 11	Souvenirs et devenirs d'enfants accueillis à l'œuvre de secours aux enfants.....	223

Partie 4**Du côté de la clinique éducative**

Chapitre 12	Les adossements théoriques des professionnels en Mecs.....	255
Chapitre 13	Nouage de l'individuel et du collectif : retour à la clinique éducative.....	275
Chapitre 14	Le primat du quotidien.....	293
Chapitre 15	La dimension clinique d'une méthodologie de projet personnalisé.....	313
Chapitre 16	Modernité de l'internat, un outil qui garde sa pertinence.....	331
Chapitre 17	Le rapport au temps dans l'accompagnement éducatif.....	341

Partie 5

Du côté des familles

Chapitre 18	Caractériser les modalités d'aide et de soutien à la parentalité	365
Chapitre 19	Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des familles	393
Chapitre 20	Penser la coéducation dans une approche d'<i>empowerment</i>	425
Chapitre 21	Modélisation d'un service expérimental	451

Partie 6

Du côté de la clinique de l'institution

Chapitre 22	Pour une clinique de l'institution	481
Chapitre 23	Le travail à plusieurs en institution et entre institutions	513
Chapitre 24	Professionalité et travail du lien dans les équipes ..	537
Chapitre 25	Soutenir la question du soin	557
Chapitre 26	Refaire de l'institution	575
Conclusion		595
Table des matières		601

Les auteurs

Tous nos remerciements à Marie-Claude QUERBES pour sa lecture exigeante de tous les textes de cet ouvrage.

Merci également à Élodie AMILHAT qui a quotidiennement veillé à l'évolution de cet ouvrage.

Notre reconnaissance à tous les auteurs qui ont répondu à notre « invitation ».

Francine ANDRÉ-FUSTIER est psychologue, docteur en psychologie, thérapeute familiale psychanalytique (ADSPF, SFTFP).

Sandrine ARAGUAS est éducatrice spécialisée en Mecs.

Francis BATIFOULIER, consultant-formateur, a dirigé pendant plusieurs années une maison d'enfants. Il a participé à plusieurs ouvrages collectifs et publie régulièrement des articles, principalement sur les thèmes de la gouvernance associative et du devenir des internats spécialisés.

Christophe BEAU est chef de projet à Apprentis d'Auteuil. Après avoir travaillé pendant plus de vingt ans dans la protection de l'enfance et notamment avoir dirigé une maison d'enfants à caractère social et un service d'actions éducatives à domicile, il accompagne aujourd'hui le déploiement en France et à l'international d'un dispositif d'accueil et de prévention (maisons des familles) pour familles en situation de vulnérabilité, reposant sur le développement du pouvoir d'agir. Éducateur spécialisé de formation, titulaire d'un master en droit social et sanitaire, il est aujourd'hui doctorant en sciences de l'éducation sous la direction de Catherine Sellenet.

Sofia BENTO-ROSSIGNOL est titulaire d'un DEA (diplôme d'études approfondies) de droit pénal et affaires criminelles en Europe. Après avoir réussi le concours à l'ENM en 1998, elle a été juge des enfants à Bourges puis à Bayonne.

Jacques CHRÉTIEN est psychologue, administrateur du CREAHI d'Aquitaine.

Jean-François COSTES, éducateur spécialisé, a été permanent du lieu de vie à Mauguio (Hérault) qu'il a fondé avec son épouse en 1983. La plupart des jeunes qu'ils ont accueillis, confiés par l'Aide sociale à l'enfance de leur département, sont des jeunes ayant des troubles graves de l'attachement précoce avec, pour certains, des troubles de la personnalité associés. En 1984, il crée le « Jardin de Bentenac » pour favoriser l'insertion professionnelle de jeunes majeurs ayant été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et en risque de marginalisation sociale. En 1997,

LES AUTEURS

il crée l'association « ETAP » qui mettra en place « Les Ateliers de Bentenac » une petite structure qui pratique un accueil séquentiel de jour pour des jeunes en risque d'exclusion ou déjà exclus de l'Éducation nationale ou de l'éducation spéciale.

François DESMARTIS, psychiatre, intervient dans plusieurs institutions du champ social, médico-social et sanitaire : centre départemental de l'enfance, maison d'enfants...

Georges GAILLARD est maître de conférences, HDR, Centre de recherche en psychologie et psychopathologie clinique CRPPC EA653, université Lumière-Lyon 2. Psychanalyste.

Évelyne GRANGE-SÉGÉRAL est psychologue, thérapeute familiale psychanalytique (ADSPF, SFTFP). Elle est également maître de conférences en psychopathologie (laboratoire de recherche CRPPC. Université Lyon 2).

Alain GREVOT est ingénieur mécanicien de formation initiale, il a occupé entre 1980 et 2013 différentes fonctions d'encadrement et de direction dans le champ de la protection de l'enfance tant dans le secteur public qu'associatif, administratif ou judiciaire, en suppléance familiale ou en interventions dans le milieu de vie de l'enfant. Pionnier des travaux comparatifs internationaux en protection de l'enfance, il occupe depuis quelques années la fonction de conseiller à l'Observatoire de l'Action sociale décentralisée (ODAS) pour les questions de protection de l'enfance, tout en présidant la fédération nationale des administrateurs *ad hoc* et remplissant pour la Défenseure des enfants une mission d'expertise sur les enseignements à tirer de l'échec du dispositif français de protection de l'enfance dans la situation s'étant conclue par la mort de l'enfant Marina S. en 2009.

Pierre-Étienne GRUAS est directeur d'un service enfance famille.

Sabine HERMANN est directrice d'ITEP, membre du CA de l'AIRe.

Serge HEUZÉ est directeur honoraire DEES, Fonction publique hospitalière, ayant exercé éducateur spécialisé en foyer de l'enfance, puis en IME avant de diriger un IME/IR puis un ITEP. Titulaire d'une maîtrise de sciences sociales appliquées et du CAFDES. Membre fondateur et l'Association des ITEP et de leurs réseaux (AIRe), a été en tant que secrétaire général en charge notamment du dossier réglementation ITEP et membre des groupes de travail Interministériels préparant le décret 2005-2011 du 6 janvier 2005 et la circulaire d'application du 14 mai 2007. Il est secrétaire général de l'association Métis Europe et formateur conseil spécialisé dans le domaine des ITEP.

Arnaud IZAL est éducateur spécialisé en Mecs.

Richard JOSEFSBERG est éducateur spécialisé et exerce comme directeur dans une maison d'enfants à caractère social. Docteur en sciences de l'éducation, son travail de recherche a pour titre *Éducateur en internat* et pour sous-titre *Tentative d'élucidation d'une rencontre entre des hommes et une institution*, 2004. Il a écrit :

Internat et séparation, Érés, 1997. Il a contribué à quelques ouvrages : *Éduquer dans un monde en mutation*, ouvrage coordonné par M.C. David, Érés, 2009, ainsi que *Former à la supervision et l'analyse des pratiques*, ouvrage coordonné par F. Coudert et C. Rouyer, L'Harmattan, 2012.

Isabelle JOLY est chargée de mission à l'Institut du travail social Pierre-Bourdieu à Pau. Elle a une formation de juriste, spécialisée dans le droit pénal et les sciences criminelles, complétée par une formation à l'approche systématique et à la thérapie familiale. De 2005 à 2010, elle a occupé les fonctions de responsable du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) et au diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS). Depuis 2009, elle est chargée de cours vacataire en criminologie à l'université de Pau.

Philippe JOUBERT est directeur d'ITEP, membre de l'AIRe.

Bernard LABROUE est directeur de Mecs à Toulouse. C'est un petit établissement dans une association qui comporte un centre de formation aux métiers du social et la Mecs. La gestion du temps est venue interroger sa pratique et l'organisation de l'établissement. Cet article essaie de repérer les questions et les interlocuteurs de cette problématique.

Jean-Bernard LAMBERT a exercé la profession d'architecte. Actuellement architecte honoraire, il est président depuis 1992 d'une association gérant un établissement à caractère social accueillant des enfants et des jeunes en difficulté.

Jean-François Larralde est éducateur spécialisé, chef de service dans une maison d'enfants à caractère social et formateur en travail social.

France MORE est directrice d'une Maison d'Enfants.

Nicole ODÉON est directrice d'institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

Bruno OTEIZA, éducateur spécialisé, est chef de service dans un établissement médico-social et formateur en travail social.

Jean-Pierre PINEL est professeur de psychopathologie sociale clinique à l'université Paris 13-USPC. Il est membre du bureau du conseil scientifique de l'université Paris 13-USPC et responsable de l'axe de recherche *Culture et institution* dans l'unité transversale de recherche, psychogenèse et psychopathologie (UTRPP — EA 4403). Psychologue clinicien, analyste de groupe et d'institution, il est membre de l'association Transition (Association européenne, analyse de groupe et d'institution).

Rémy PUYUELO est pédopsychiatre, membre titulaire formateur honoraire de la Société psychanalytique de Paris (SPP), membre de la Société européenne de psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent (SEPEA), rédacteur en chef de la revue *Empan* (Érés).

LES AUTEURS

Francis ROBERT est directeur de la maison d'enfants La Chaumière à Vilcey-sur-Trey et président de l'Association nationale des Mecs (ANMECS).

Hervé ROLLAND, est directeur d'un établissement social, responsable d'une maison d'enfants à caractère social (accueil modulable, accueil traditionnel), d'un service d'accompagnement personnalisé jeunes majeurs, d'un lieu de vie. Éducateur spécialisé de formation initiale. Il travaille depuis trente-deux ans dans le domaine de la protection de l'enfance.

Maryse SOUST-LATOU est directrice d'institut thérapeutique éducatif et pédagogique, membre du conseil d'administration de l'association des ITEP et de leurs réseaux.

Noël TOUYA, éducateur spécialisé de formation, est directeur de la maison d'enfants à caractère social Saint-Vincent-de-Paul de Biarritz après avoir exercé le métier de chef de service. Il a participé à l'ouvrage collectif *La parentalité en questions, Problématiques et pratiques professionnelles*, sous la Direction de Bernard Vossier, Paris, Andesi/ESF Éditeur, en 2002 et a codirigé deux ouvrages avec Francis Batifoulier : *Refonder les internats spécialisés*, Dunod, 2008 et *Promouvoir les pratiques professionnelles en action sociale et médico-sociale*, Dunod, 2011.

Résumés des contributions

**Le président du conseil général,
maître d'œuvre de la politique de protection de l'enfance,
par Pierre-Étienne GRUAS**

L'intérêt supérieur de l'enfant, c'est-à-dire très concrètement la recherche de son meilleur intérêt doit guider toute décision le concernant et doit permettre la réaffirmation de la place des parents qui sont ses premiers protecteurs. La Convention internationale des droits de l'enfant impose aux États signataires de garantir la protection des mineurs en danger et de mettre en œuvre des mesures pour éviter le risque qu'ils le soient.

Si la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance n'a pas affirmé la primauté des droits de l'enfant sur le droit des familles, elle a exprimé la volonté des contributeurs de son élaboration de placer l'enfant au cœur du dispositif de protection de l'enfance. Les actions préventives et protectrices dont le législateur a défini le cadre ne doivent pas se substituer aux titulaires de l'autorité parentale mais compenser leurs carences par un assortiment de mesures dans lequel ils seront acteurs.

La subsidiarité de l'intervention judiciaire par rapport à l'intervention administrative est conséquente à la notion de contractualisation ; et cette loi de réforme affirme l'ancrage de la protection de l'enfance au sein d'une action sociale territorialisée que les déjà anciennes lois de décentralisation avaient initiée.

Le département est institué : collectivité « chef de file » de la protection de l'enfance sur l'ensemble de son territoire. Le président du conseil général est ainsi chargé de coordonner toutes les actions en matière de protection de l'enfance. L'affirmation du rôle de chef de file de la protection de l'enfance nécessite que l'assemblée départementale donne à son président les moyens humains et financiers de sa mise en œuvre. La non-acceptation par les professionnels de la protection de l'enfance, en particulier par ceux issus du secteur associatif, de la « relégation du juge des enfants » à une place subsidiaire par rapport à l'action administrative tend à s'estomper, chacun comprenant que le principe de « qui paye décide » est fortement renforcé par le principe de subsidiarité.

Véritable creuset de l'invention éducative, les établissements et services (associatifs et publics) en divulguant leurs pratiques, favorisent le partage des compétences. Le

directeur Enfance-Famille doit s'attacher à cette divulgation et optimiser les rencontres techniques entre pairs pour faire de l'invention une innovation.

Une politique départementale de protection de l'enfance nécessite de conjuguer dans la même temporalité la question des moyens, la question de leur articulation, et la question de la clinique éducative. Et cela au plus près des usagers et des institutions qui mettent en œuvre les mesures socio-éducatives. Construire ce dispositif et le conduire supposent qu'il soit partagé avec les différents acteurs de l'assistance éducative mais aussi bien au-delà avec les acteurs du médico-social et du sanitaire.

Vers des conseils d'administration proactifs en protection de l'enfance ?, par France MORE

La loi du 1^{er} juillet 1901, mise en place par Waldeck-Rousseau est venue consacrer l'existence officielle de regroupements de personnes ayant pour but l'organisation et la mise en œuvre d'activités : l'article 1 en donne une définition « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun... leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que partager des bénéfices ». Elles se sont multipliées au fil du temps en se diversifiant. Elles ont toutefois historiquement entretenu un lien étroit avec la protection de l'enfance formant ainsi un couple solide. Le secteur associatif est le principal opérateur de l'ASE.

Plus tard encore, la loi 2002-2 a donné une existence légale aux sièges associatifs. Enfin, presque concomitamment, dans un contexte économique et politique en mouvement, les associations développent leur siège et se dotent de CA « expert ».

L'exemple qui sera décliné mettra en exergue comment une association en très grande difficulté s'est restructurée et organisée en mettant en œuvre une gestion proactive (convertir une menace en une opportunité favorable). Ces changements de posture des CA amènent des glissements parfois (du politique vers le technique) et appellent de nouvelles formes de collaborations, requièrent des ajustements d'articulations entre le CA, le DG et les DE.

Des CA proactifs seront-ils les modèles dominants de demain, le sont-ils déjà ?

Le risque de glissement de « CA proactif » trop ancré au pôle de l'opérationnalité et plus suffisamment militant, existe-t-il ?

Pour terminer, l'avenir du secteur associatif en protection de l'enfance qui s'achemine vers des regroupements, des décloisonnements, des plateformes de ressources diversifiées, n'appellera-t-il pas nécessairement un autre mode de structuration et de gouvernance associative ?

Élaborer un projet associatif dans un contexte incertain et mouvant, par Jean-Bernard LAMBERT

L'auteur de ces lignes est depuis de nombreuses années président d'une petite association gérant un établissement social. Son approche d'un secteur qui n'était pas initialement le sien est la conséquence d'un long apprentissage et d'une patiente évolution. Il témoigne d'une expérience passionnante qui conduit à interroger les administrateurs associés, les travailleurs sociaux et leur équipe de direction pour définir et formaliser un vrai projet politique dans lequel tous les acteurs se trouvent engagés.

Le texte final doit apparaître respectueux de l'histoire de l'institution ainsi revisitée, ambitieux quant aux effets attendus, et opérationnel.

Il est ici témoigné des doutes et des interrogations mais aussi des espoirs suscités par la recherche d'un cadre pour affronter un contexte difficile, incertain et changeant.

Le chemin ainsi tracé et balisé doit permettre aux acteurs de demain de s'engager avec confiance.

Le paradoxe de l'environnement juridique et des Mecs, par Sofia BENTO-ROSSIGNOL

Sofia Bento-Rossignol considère que les Mecs doivent prêter une attention aux enjeux juridiques qu'engendre leur intervention. Parce qu'elles participent à la protection administrative et judiciaire de l'enfance, question à la fois d'ordre public et d'ordre privé, leur cadre de fonctionnement est strictement encadré et leur responsabilité peut être engagée. Cet encadrement légal est une garantie, à la fois pour l'ensemble des acteurs qui concourent à la protection de l'enfant, mais aussi pour les familles concernées par une mesure de séparation.

Mais parce qu'elles sont porteuses d'une « éthique de bienveillance » à l'égard de chaque individu concerné par leur action (enfant, parent), les Mecs sont aussi soumises à un impératif de souplesse afin de s'adapter à chaque situation familiale. Seul le respect de ces deux exigences légales, complémentaires et non contradictoires, rend effective la mesure de séparation.

Pour répondre aux exigences sociétales, se conformer aux dispositions légales et optimiser l'efficacité d'une mesure, force est de faire évoluer le concept de placement et sortir des alternatives classiques : placement/non-placement, placement familial/internat, soins/éducatif. Il faut apprendre à mélanger les outils, les compétences professionnelles, pour atteindre le but premier de toute mesure de placement : « l'intérêt de l'enfant ». Pour répondre à ce défi, Sofia Bento-Rossignol recense les atouts des Mecs mais les invite aussi, pour s'ouvrir un avenir, à « pousser les murs » et à « ouvrir les portes ».

**Le contrat de séjour : le lieu de la dispute,
par Isabelle JOLY**

La loi du 2 janvier 2002 instaure l'obligation pour les institutions sociales et médico-sociales de mettre en place un contrat de séjour dans leurs relations avec les usagers. Souvent utilisé comme un document administratif, l'auteure montre comment le contrat de séjour peut devenir un espace d'accompagnement à vertus éducatives. Cette lecture questionne l'institution et, notamment, le management. Elle implique également un changement de positionnement pour le professionnel. D'une logique de substitution ou de suppléance, il lui faut s'inscrire dans une logique de développement de compétences, du pouvoir d'agir avec l'utilisateur et se démettre d'une position d'expert sans pour autant, abandonner son expertise.

**La place des Mecs dans le dispositif français
de protection de l'enfance,
par Alain GREVOT**

Le dispositif public de protection de l'enfance est aujourd'hui, en France comme ailleurs en Europe occidentale, soumis de manière récurrente à un double questionnement : est-il réellement efficace en termes de protection ? Les pouvoirs publics sont-ils de bons parents pour les enfants qui leur sont confiés par décision de Justice ou sur demande de leurs propres parents ?

Alors que l'investissement financier des départements est, malgré les difficultés économiques de notre pays, très important (en moyenne 500 euros par habitant de moins de 21 ans pour un échantillon de six départements participant à une étude ODAS), la réponse à ces deux questions reste ouverte.

L'ODAS constate qu'à la suite de la loi 2007-293 réformant la protection de l'enfance l'effort majeur des départements a porté avant tout sur la sécurisation du dispositif d'alerte (informations préoccupantes) et sur la diversification de l'offre de service, celle-ci se faisant avant tout sur les marges de structures existantes par redéploiement de moyens.

Le secteur des Mecs paraît être celui qui a le plus évolué dans son contenu, mais son coût et les interrogations sur le devenir des jeunes qui y ont vécu poussent des départements à en réduire la place au profit des accueils familiaux.

Alors que la culture de l'évaluation peine à s'implanter dans le secteur de la protection de l'enfance, l'offre existante en matière d'interventions dans le milieu de vie de l'enfant et de suppléance familiale détermine encore largement les choix faits en termes de réponse.

C'est pourquoi l'ODAS recommande aux acteurs publics et privés de la protection de l'enfance, de donner une plus large place à la parole et au point de vue de ses usagers, de valoriser la recherche de solution alternative aux accueils ASE et d'ouvrir leurs portes aux représentants de la société civile œuvrant au « pouvoir d'agir des usagers ».

Prendre la mesure de l'évolution de la population accueillie, par Jean-François COSTES avec la participation de François DESMARTIS

D'une place d'éducateur comment prendre la mesure de l'évolution de la population accueillie ? Comment ne pas simplement généraliser la particularité de sa perception et ne pas traduire en termes d'évolution sa propre difficulté à se situer face à des adolescents qui nous désorientent ? L'auteur constate qu'entre le jeune qu'il était et le jeune qu'il accueille, qu'il accompagne et dans lequel il peine à se reconnaître, qu'il y ait du changement, certes ! Mais ce changement comment l'appréhender, le caractériser et quelles évolutions manifeste-t-il ? Pour faire ce travail, à l'intersection du psychologique et du sociologique, sur la maîtrise de quels outils l'éducateur peut-il s'appuyer ? À poser ainsi le problème l'auteur esquisse plutôt les impasses devant lesquelles pourrait le placer l'ignorance de ces questions. Mais puisque c'est bien de cette place d'éducateur qu'il lui faut parler, il prend le risque d'une parole subjective tenue d'une place particulière qui n'aura pas la prétention de se prononcer sur les évolutions en cours mais qui pourrait fournir à d'autres une matière à partir de laquelle les penser, les caractériser. Il s'agit donc de parler des changements qui lui apparaissent dans les jeunes confiés. Tels qu'ils lui apparaissent. Des changements que le praticien a parfois mis du temps à remarquer parce qu'ils modifient nos représentations, nos repères et nos grilles d'analyse mais qui, une fois identifiés, rendent l'accompagnement du jeune plus opératoire. Ils nous permettent de modifier notre regard et d'adapter nos stratégies relationnelles et éducatives.

Problématiques actuelles des jeunes accueillis en ITEP Incidences sur les modalités d'intervention, par Serge HEUZÉ, Maryse SOUST-LATOU, Sabine HERMANN, Nicole ODÉON et Philippe JOUBERT

Un groupe de travail de l'Association des ITEP et de leurs réseaux (AIRE) s'est intéressé particulièrement à l'évolution des problématiques des jeunes mettant les ITEP en difficulté, notamment celles des adolescents.

La recherche appliquée développée au sein du collectif à rapidement conduit à privilégier une approche considérant la dynamique de constitution des troubles. Comment considérer une adolescence problématique sur les plans de l'appropriation de l'interdit, condition d'accès à la Loi symbolique, en occultant les périodes antérieures, celles où précisément l'enfant peut structurer ce qui lui permettra d'en faire quelque chose de constructif ?

Au-delà des avatars liés au passage de l'enfance à l'âge adulte qui concernent toutes les sociétés, nous nous sommes donc intéressés à des perturbations psychopathologiques particulières. Caractérisées par des difficultés de métabolisation du manque et de l'absence, condition nécessaire à l'intégration des Interdits et de la Loi symbolique, les problématiques psychologiques de certains enfants et adolescents les amènent à se montrer résistants aux tentatives éducatives finalisées par l'acquisition des bases de la vie sociale, y compris dans des structures dédiées à leur prise en compte. Les

travaux de Roger Misès, concernant « les pathologies limites de l'enfance » mais aussi ceux de Philippe Jeammet et Michel Botbol, ont été nos références.

Le travail d'ordre théorico-clinique présenté ici précise d'abord les spécificités du dispositif ITEP, avant de situer les caractéristiques des jeunes orientés en ITEP. Il reprend bien évidemment les éléments essentiels de la structuration psychique de l'enfant, notamment les aléas pouvant l'affecter. Une attention particulière est accordée aux « Pathologies limites » de l'enfance, qui s'avèrent particulièrement difficiles à prendre en compte sur un plan clinique.

Les institutions spécialisées au défi des violences adolescentes, par Jean-Pierre PINEL

La clinique contemporaine confronte les équipes institutionnelles travaillant en Mecs à certaines formes de violences adolescentes qui se révèlent fréquemment rétives à toute approche clinique ou socio-éducative classique. Ces sujets s'opposent frontalement à l'ensemble des offres d'aide ou d'accompagnement, notamment institutionnels, qui leur sont proposés.

Trois propositions essentielles organisent ce chapitre :

- Ces sujets dans la violence et les agirs sans limites, essentiellement des adolescents et des préadolescents — en défaut de symbolisation et de subjectivation — exportent dans les institutions spécialisées qui les accueillent leurs modes de fonctionnement.
- Ils révèlent ou potentialisent les failles personnelles, groupales et institutionnelles, jusque-là contenues ou occultées, produisant ainsi une forme aiguë de résonance intersubjective. En déformant le cadre institutionnel ces sujets produisent un effet de crise ou de désorganisation collective accompagnée d'une déliaison des systèmes de liens.
- L'instauration d'un processus institutionnel dépend de l'analyse de ces mécanismes de résonance.

Les enfants vulnérables, par Rémi PUYUELO

Les enfants des Mecs doivent être pensés non seulement en termes de causalité événementielle mais aussi, de façon éthique. Ils nécessitent une approche psychopathologique élargie faisant appel à la pensée complexe (E. Morin). Ceci permet d'appréhender et clarifier les processus éducatifs à l'œuvre dans les démarches institutionnelles, tout en questionnant notre militantisme pour l'enfance.

Souvenirs et devenirs d'enfants accueillis à l'Œuvre de secours aux enfants, par Richard JOSEFSBERG

À partir de ce qu'ont pu devenir des anciens placés de l'association l'Œuvre de secours aux enfants, la recherche-action présentée tente de repérer les leviers ou les obstacles de la prise en charge qui leur a été proposée. Afin de leur permettre de prendre du recul nous avons étudié les anciens qui ont été accueillis plus de deux ans, entre 1970 et 2000 (quatre maisons d'enfants et un service de placement familial). Si nous avons pu retrouver plus de 450 personnes sur les 898 de la population ciblée, ce sont deux cent dix-neuf questionnaires retournés enrichis d'entretiens que l'étude a tenté d'analyser. Évoquant leurs souvenirs avec beaucoup de nostalgie émaillés d'anecdotes, la grande majorité des adultes retrouvés estiment aujourd'hui leur vie satisfaisante. Ce sont souvent la longueur du placement et le fait qu'ils peuvent en justifier les raisons qui participent à un souvenir qui leur a servi d'étayage repère. Continuité de la prise en charge, capacité à entretenir des liens avec l'ancienne communauté de placement, remise en cause de l'obligation de liens avec la famille naturelle, meilleure préparation à la sortie, relations significatives avec des adultes, sont quelques enseignements qui viennent enrichir quelques fois contrecarrer le discours dominant sur la séparation et les services chargés de la mettre en œuvre. Au vu des résultats de cette enquête, les professionnels de la séparation et de l'éducation ne peuvent pas totalement rougir de leur travail.

Les adossements théoriques des professionnels en Mecs, par Jacques CHRÉTIEN

Voilà une dizaine d'années que la question de la diversification des pratiques est posée dans le champ de la protection de l'enfance. Cette période a vu se développer, d'une part des contributions scientifiques discutant et explorant ce contexte et, d'autre part, un certain nombre d'initiatives professionnelles en ce sens. La question qui se pose alors est la suivante : dans quelle mesure diversification des pratiques et innovations socio-éducatives viennent-elles discuter, mettre en question, réviser ou modifier les adossements théoriques des professionnels en Maisons d'enfants à caractère social ?

Nouage de l'individuel et du collectif : retour à la clinique éducative, par Noël TOUYA avec la participation de Bruno OTEIZA

La contribution de Noël Touya et de Bruno Oteiza vient interroger l'articulation possible, souhaitable, entre la dimension individuelle qui caractérise les accompagnements éducatifs et la dimension groupale qui est celle d'un internat éducatif : cette articulation, ce nouage, quelles sont les conditions qui les rendent possibles ? Dans quelle mesure peuvent-ils effectivement venir potentialiser l'évolution du jeune accueilli ?

Il analyse les enjeux sous-tendus par l'accueil d'un jeune sur un groupe éducatif : en quoi ce dispositif spécifique, dans l'espace-temps qui l'organise, peut-il participer

d'une réponse structurante, d'une organisation de vie ritualisée, porteuse d'un certain nombre de repères ?

Si ce dispositif groupal peut faire effet de structure, il ne doit vraisemblablement son efficience clinique potentielle qu'à sa capacité à se décliner au singulier de chaque situation.

Le primat du quotidien, par Jean-François COSTES

Pour Jean-François Costes, éducateur spécialisé, écrire sur *Le primat du quotidien* est, à la fois, essentiel et impossible.

Essentiel parce que la vie quotidienne constitue le cadre et la matière de la compétence éducative. L'éminente originalité de la place de l'éducateur spécialisé se joue dans ce nouage si particulier qui fait de la vie quotidienne le lieu de sa pensée et de son action.

Impossible parce que la vie quotidienne, par sa trivialité même, représente pour l'être humain le lieu d'un asservissement d'où il est nécessaire de s'extraire pour s'accomplir en tant qu'être humain. L'éducateur habite un lieu impossible. D'autant plus impossible qu'il est en risque de confondre la trivialité de la matière constitutive de sa compétence avec la trivialité de ce qu'il est, de son action et de sa compétence. Pourtant c'est cet impossible affronté et assumé qui constitue l'originalité de sa place et de sa fonction comme de sa tâche qu'on peut reconnaître dans cet énoncé du poète Edmond Jabès : « Je vous conduirai jusqu'à la porte dont vous possédez la clé¹. »

La dimension clinique d'une méthodologie de projet personnalisé, par Jean-François LARRALDE

Le projet personnalisé est un des outils de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il constitue un des piliers de ce texte majeur, qui pose le principe de la place de « l'utilisateur au cœur des dispositifs ».

Il est recommandé aux institutions de s'inscrire dans une démarche de coconstruction avec l'utilisateur, pour ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre et même, l'évaluation de son projet. Ce qui va bien au-delà du strict respect du droit des usagers.

Si l'intention de la loi a semblé faire l'unanimité, force est de constater les difficultés lors de sa mise en œuvre.

Soit que l'on prête à ses concepteurs d'autres intentions cachées, soit que l'on craigne un excès de formalisme qui s'imposerait aux praticiens.

Le formalisme légal et relation éducative engagée s'opposent-ils donc ?

1. E. Jabès, *Le Livre des questions*, Paris, Gallimard, coll. « L'Imaginaire », 1995, p. 74.

Ce lien est interrogé dans une première partie.

Ce qui nous amènera à considérer le Projet Personnalisé comme le nœud, l'endroit qui condense la complexité d'une véritable mutation en cours dans le secteur social et médico-social.

Enfin, la troisième partie présente une expérimentation de méthodologie tendant à montrer comment une équipe s'approprie les outils de 2002-2 pour les mettre au service de la clinique éducative.

Modernité de l'internat, un outil qui garde sa pertinence, par Sandrine ARAGUAS, Arnaud IZAL et Jean-François LARRALDE

L'internat éducatif souffre fréquemment d'une image plutôt négative, fruit d'une histoire chargée.

Ces représentations négatives sont en partie la conséquence d'un déficit de communication de la part des professionnels de terrain.

Les auteurs, éducateurs, proposent un témoignage un peu subversif : l'internat en Mecs peut être moderne. Ils tentent de dire en quoi et à quelles conditions cet outil reste pour eux pertinent en termes d'accompagnement éducatif.

Pour cela, les auteurs étayent leur illustration sur trois niveaux : le premier est celui de l'Institution. Comment faire en sorte que les acteurs, enfants et professionnels, puissent vivre ensemble de manière harmonieuse ? Une des premières dimensions de ce « vivre ensemble », une des conditions de la recherche de cette harmonie, c'est l'ouverture de la maison d'enfants à son environnement.

Le second niveau parle des professionnels intervenant en Mecs : le quotidien comme matière première et clinique de la relation éducative...

Le dernier, quant à lui, est le niveau de l'usager bénéficiaire (enfant et/ou parent). Ce troisième point est illustré par une situation clinique particulièrement représentative pour les auteurs.

Ceux-ci concluent leur contribution par un appel à la responsabilité de chacun, à partir des internats spécialisés, pour revendiquer une professionnalité spécifique.

Le rapport au temps dans l'accompagnement éducatif, par Bernard LABROUE

La complexité de l'inscription dans le temps n'est pas une singularité de notre secteur professionnel. Nous y participons du même mouvement que l'ensemble de nos contemporains. Seule la chair de notre action, ses tourments, ses luttes, ses protagonistes nous fait penser cet univers comme singulièrement unique. L'accélération, les pressions diverses, la perte de repères peuvent nous faire perdre le sens de l'humain, celui que nous sommes censés protéger et accompagner. Chacun de nous à la mesure de ses besoins, de ses idées, des circonstances essaie de mesurer, d'accélérer, de ralentir, de suivre, d'anticiper ses pensées et ses actes de s'inscrire dans une mémoire. Toutes les institutions et les personnes qui gravitent dans la galaxie sociale ont un rapport aux temps intriqué les unes aux autres. C'est bien une

histoire qui se déroule et se raconte, celle des politiques sociales, des institutions ; justice, école, santé, travail et de leurs acteurs, les jeunes accueillis, les familles, les salariés. Peut-être est-ce le moment de retrouver le temps de chacun, posé et audacieux pour réinventer sa place, son histoire et son avenir. Y a-t-il une mémoire du travail social ?

Caractériser les modalités d'aide et de soutien à la parentalité : vers l'exercice d'une coresponsabilité éducative, par Noël TOUYA

Ce que nous appelons communément le travail avec les familles soulève des questions complexes aux établissements relevant de la protection de l'enfance. Il ne semble pas possible de penser la mise en œuvre d'actions opératoires sans avoir examiné les éléments qui fondent le rapport institution/famille. Cette mise au travail nécessaire doit aider les professionnels à repérer ce qui dans le champ du secteur social représente une oscillation quasi permanente sur un plan idéologico-théorique : la famille, lieu de l'intime et du privé, est aussi un objet public qui donne lieu une approche tantôt émancipatrice, tantôt coercitive. Parfois ces deux regards cohabitent dans une troublante proximité qui vient désorienter les pratiques.

L'autre examen incontournable concerne le positionnement institutionnel vis-à-vis des familles, à partir des pratiques quotidiennes à l'œuvre dans l'établissement qui renvoie inmanquablement aux principes fondateurs de l'institution. Ces fondements participent de ce que Paul Fustier a appelé « l'organisateur psychique de l'institution », lieu d'un idéal qui enracine l'établissement dans une position substitutive.

Envisager un travail possible avec les familles, c'est créer les conditions favorables d'un accueil de la problématique familiale au sein du dispositif institutionnel, sans pour autant se défaire de la mission de protection de l'enfant.

Il s'agira donc de penser le dispositif institutionnel dans une pluralité d'espace/temps différenciés et articulés qui mobilisera la fonction de « contenance » de l'institution. Cette approche nécessite une lecture intersubjective des phénomènes qui caractérisent les effets que produit cette rencontre, toujours singulière, entre un établissement et une famille. Les méthodologies professionnelles sont alors mobilisées dans leurs capacités adaptatives en fonction des coordonnées spécifiques des problématiques familiales rencontrées.

Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des familles, par Hervé ROLLAND

Les maisons d'enfants à caractère social traversent une période de mutation importante. La prise en compte des parents dans la situation de placement constitue un élément essentiel de ce changement.

Pourtant, nous constatons qu'il existe un écart entre la volonté affichée de travailler avec les parents et sa traduction dans la pratique des professionnels.

Nous tenterons de comprendre où peuvent se situer les obstacles à la mise en œuvre d'une pratique de collaboration avec les parents. L'organisation même de la

protection de l'enfance fondée sur une ligne de partage entre prévention et protection ne favorise pas toujours le travail avec les familles.

Sur le plan théorique, le concept de la parentalité demande encore à être interrogé pour nous permettre d'être plus lucide quant à cette nouvelle commande faite aux institutions.

La relation d'aide constitutive de l'identité des travailleurs sociaux prend parfois des formes inattendues qui empêchent de mettre en place un véritable partenariat avec les parents.

Après nous être appuyés sur certains fondements théoriques, nous proposerons un modèle possible d'un dispositif d'accompagnement des enfants et des parents dans le cadre du placement. Ce dispositif articule une action de coéducation et un service Familles qui propose aux enfants et aux parents d'élaborer autour de leurs relations.

Les modes d'intervention alternatifs aux mesures traditionnelles (accueil modulable) nous auront permis d'avancer sur le contenu de la relation Parents Professionnels en termes de négociation et de contractualisation.

Aujourd'hui, la maison d'enfants à caractère social est considérée comme un élément du dispositif de prévention-protection sur un territoire donné, une plateforme de ressources à destination des familles.

Penser la coéducation dans une approche d'empowerment, par Christophe BEAU

La relation entre les familles et les professionnels est marquée depuis plusieurs décennies par de nombreux changements produits par l'évolution du cadre juridique, des connaissances sur le champ de la parentalité notamment, des attentes des pouvoirs publics et des associations elles-mêmes, de l'accès à l'information, etc. Pour autant, trop fréquemment encore, nous pouvons constater que les familles doivent souvent lutter pour conquérir leur place et assumer leurs responsabilités et leurs rôles éducatifs auprès de leurs enfants, face aux institutions plus puissantes.

Le concept d'*empowerment* issu du monde anglo-saxon doit pouvoir nous aider à penser l'articulation entre le pouvoir, le savoir et l'expérience au sein de nos institutions afin que les parents des enfants placés puissent devenir des acteurs majeurs de l'action éducative. Les parents sont appelés à être les premiers éducateurs de leurs enfants. Encore faut-il que l'institution les accompagne, pas à pas, à ce qu'ils puissent choisir, décider et agir pour eux-mêmes et leurs enfants. La coéducation effective est un moteur essentiel à la réassurance, au développement des compétences, à l'enrichissement de l'expérience.

L'institution, levier de la cohésion sociale, opère aujourd'hui une révolution, tout en assurant sa mission de protection, en favorisant les parents à s'inscrire dans une démarche de responsabilités et d'engagement citoyen. Le premier qui bénéficie de cette promotion de la dignité parentale est l'enfant lui-même.

**Modélisation d'un service expérimental :
le groupe d'accueil et d'accompagnement modulable pour adolescents,
présenté par Noël TOUYA**

Le GAAM-Ados a été créé en 2002. La conceptualisation de ce service est dans la filiation du GAAM qui existe depuis une dizaine d'années au sein de la maison d'enfants à caractère social de Biarritz. Ces services proposent des prises en charges souples et modulables comparables aux services d'adaptation progressive en milieu naturel qui existent depuis plus d'une vingtaine d'années dans le département du Gard. Ces formes de prise en charge ont investi un espace intermédiaire entre placement en internat et mesure d'action éducative en milieu ouvert.

Ce service tente donc de mobiliser les capacités contenantes de la famille au moment où celle-ci est durement éprouvée par la crise qu'elle traverse du fait des comportements de l'adolescent. Le GAAM-Ados se propose comme un « métacontenant » qui tente de proposer un étayage dans un moment crucial de l'histoire familiale. Cette intervention permet dans beaucoup de cas de maintenir l'adolescent dans sa famille et donc de ne pas amorcer un départ prématuré. Dans d'autres cas, lorsqu'une séparation s'impose, le travail d'élaboration effectué avec l'adolescent et ses parents introduit l'idée d'une orientation vers un autre type de prise en charge de manière dédramatisée et surtout moins urgente. Ainsi la question même de la séparation peut être pensée avant d'être agie.

Ce service mobilise l'équipe professionnelle dans un important travail avec la famille, sous forme d'entretiens parentaux et, lorsque cela est possible, familiaux.

La formalisation du projet qui vous est présentée tient son originalité dans la volonté d'introduire d'emblée une dimension évaluative.

**Pour une clinique de l'institution : penser les processus
psychiques à l'œuvre dans les ensembles institutionnels,
par Francine ANDRÉ-FUSTIER et Évelyne GRANGE-SÉGÉRAL**

Les institutions sociales chargées d'une mission d'éducation et de protection de l'enfance sont confrontées à la dimension psychique des difficultés des enfants qu'ils accueillent, lesquelles difficultés sont généralement en lien avec une histoire sociale et familiale complexe.

Le placement représente une opportunité de croissance pour l'enfant et de soutien pour ses parents, mais il suscite aussi des enjeux et des vécus de rivalité, voire de dépossession, pour les familles. De ce fait, les équipes éducatives vont se trouver fortement affectées par les difficultés familiales qu'elles côtoient au sein même de la prise en charge de l'enfant. Le risque pour l'institution réside dans la mise en place défensive de systèmes rigides, souvent de type idéologique, destinés à contenir de force ce qui est donné à éprouver dans la rencontre avec la souffrance familiale dont participe l'enfant. Ces défenses institutionnelles peuvent devenir à leur tour sources de souffrance pour les professionnels car elles ne suppriment pas pour autant la confrontation avec les excès d'affects et d'éprouvés en provenance de la transmission familiale.

Sans négliger sa dimension sociale et bien réelle de protection, Francine André-Fustier et Évelyne Grange-Ségéral nous proposent de considérer le placement comme un dispositif analyseur des mouvements émotionnels et des fantasmes mobilisés tant du côté familial que du côté institutionnel. Pour traiter ces mouvements groupaux complexes informels, l'institution doit pouvoir les penser comme tels et promouvoir, à côté des espaces classiques de réunion, des espaces institutionnels spécifiques de retraitement des problématiques familiales activées dans l'espace institutionnel.

L'enfant placé peut alors, selon ces auteurs, bénéficier, avec moins de tiraillements et de conflits de loyauté, des apports bénéfiques de l'institution à travers un « métissage » qui ne fasse pas l'impasse sur ses liens généalogiques familiaux, quelles que soient les défaillances éducatives bien réelles auxquelles il se trouve confronté.

Le travail à plusieurs en institution et entre institutions, par Évelyne GRANGE-SÉGÉRAL

À partir du constat que les professionnels de l'aide médico-sociale ou éducative sont amenés à travailler à plusieurs au sein d'une même institution ou en articulation avec d'autres institutions, l'auteur s'interroge sur la teneur et la complexité des données mobilisées dans ces formes de collaboration. La cohérence, la rationalité et la logique de chaque professionnel dans son champ référentiel sont à l'évidence souvent atteintes, exacerbées et renforcées de manière idéologique au contact des problématiques rencontrées et face aux postures adoptées par les partenaires institutionnels ou interinstitutionnels. Plusieurs situations sont exposées afin d'illustrer cette complexité mais de proposer aussi des issues représentatives et pratiques aux impasses répétitives de ces collaborations. La place réservée à l'affect et à l'émotion ainsi que leurs conditions de décodage dans des espaces cliniques groupaux tendent à montrer que la subjectivité de chaque professionnel est fortement sollicitée et peut bénéficier d'une mise au travail dans des conditions précises. Les propositions développées visent à récupérer de manière opérationnelle les éprouvés, les émotions, les actions, qui sont la plupart du temps vécus comme un empêchement au travail, un manquement professionnel ou un artefact négligeable. Il s'agit de faire passer la subjectivité de chaque professionnel du statut d'obstacle à celui d'instrument de l'élaboration collective en appui sur les modèles théoriques psychanalytiques groupaux actuels.

Professionnalité et travail du lien dans les équipes, par Georges GAILLARD

Faire équipe est un « travail ». Cela suppose la construction d'appartenances groupales et institutionnelles, et simultanément la mise en place de différences structurantes ; l'assurance pour chacun de se savoir participer d'un collectif, d'une histoire, et celle d'être reconnu dans une place singulière. Les appareillages d'équipes supposent le maintien d'une tension entre deux pôles : celui du partage de « l'impossible » de la tâche primaire (où se rencontrent les figures de l'archaïque, de la déliaison, et du traumatisme), et celui d'une créativité groupale indispensable aux prises en charge des jeunes accueillis au quotidien ; celui de l'acceptation de la

limite, de l'humanité de chacun, et celui du maintien d'une visée d'accompagnement et de transformation.

C'est l'investissement, par chacun des professionnels, de *l'équipe* (dans sa dimension groupale), de *l'institution* et de ses garants, qui permet de se *prêter* à la violence des éprouvés et des affects (inhérents aux « prises en charge »), et qui favorise leur reconnaissance et leur mise en représentation symbolisante. Le nouage entre le professionnel et son groupe de pair et le travail de mise en pensée autorisent alors une plus grande tolérance à la déliaison dans le lien d'accompagnement des jeunes accueillis.

Dans ce chapitre vont être explorés et clarifiés les trois processus groupaux qui apparaissent comme essentiels à la mise en place et au maintien des équilibres d'équipes : *l'auto-réflexivité, la conflictualité et la créativité.*

**Soutenir la question du soin : la pratique à plusieurs
ou pour une articulation du social, du médico-social et du sanitaire,
par Jean-François COSTES
avec la participation de François DESMARTIS**

Les institutions du secteur social sont amenées à accueillir des jeunes dont les problématiques les déroutent et devant lesquelles elles se trouvent démunies. Elles se demandent si ces jeunes ne relèveraient pas de structures de soins psychiatriques. Le mode d'intervention pédopsychiatrie et psychiatrique a pour sa part considérablement évolué au cours de ces vingt dernières années. Le soin pour être opérant doit être circonscrit dans le temps et nécessairement s'adosser à une insertion sociale qui n'est pas toujours tenable. Pour Jean-François Costes, l'articulation de ces deux dimensions, soignante et sociale, demande donc d'être repensée d'autant que la prise en charge en réseau reconnue et promue au rang de nouveau mode de prise en charge accentue l'exigence d'une d'articulation et nous ouvre à des questions importantes. Il interroge : à quelles conditions un accompagnement partenarial dans le cadre d'un travail en réseau peut-il constituer une dimension du travail social et soignant efficient ? Quelles conséquences ce travail en commun implique-t-il pour chaque champ de compétences dans la manière de se penser et de penser leurs interconnexions ?

**Refaire de l'institution à l'heure de la diversification des services,
des réorganisations associatives et de la désinstitutionalisation,
par Francis BATIFOULIER**

À l'heure où semble s'imposer le projet de désinstitutionalisation, il nous semble essentiel de rappeler que les maisons d'enfants sont des organisations, des entreprises mais aussi des institutions. Cette dernière caractérisation est loin d'être stigmatisante parce qu'il va bien falloir trouver des modalités de contenance, de cadre, de limitation des intérêts individuels et des appétits particuliers pour que demain un vivre ensemble demeure possible. Notre réflexion s'emploiera donc à ouvrir des pistes pour refaire de l'institution comme espace de la rencontre interhumaine qu'exige la clinique, une institution suffisamment bonne, que Xavier

Résumés des contributions

Renders décrit comme « celle où l'on parle, où l'on décide et où l'on reconnaît ces maladies ».

Préface

S'associer pour ouvrir un avenir aux Mecs

Francis Robert

IL Y A DES HISTOIRES PROFESSIONNELLES. Et puis des professions qui font l'histoire. Histoires de maisons d'enfants qui traduisent la réalité du délitement social et le besoin de faire ensemble. Histoire enfin de donner la parole à ceux qui organisent leurs structures ou services, pour qu'un avenir puisse être possible pour des jeunes sans projet de vie trop souvent.

C'est dans cet objectif, qu'en mars 2010, l'Association nationale des maisons d'enfants à caractère social naissait d'une volonté d'hommes et de femmes, dirigeants d'établissements, répartis aux quatre coins du territoire, travaillant différemment leurs projets d'établissements, mais tous volontaires pour mettre à disposition un capital de connaissances et de savoirs au service des professionnels des Mecs et de ses parties prenantes.

PRÉFACE

En organisant des Journées nationales et régionales annuelles, point d'orgue pour favoriser la rencontre et l'échange, la finalité voulue est bien de favoriser le principe de s'associer, de coopérer, d'apprendre l'un de l'autre, de faire société.

Retrouver Francis Batifoulier et Noël Touya dans la direction de cet ouvrage singulier est juste et pertinent, tant depuis des années ils ont favorisé cette belle histoire professionnelle qui ne demande qu'à grandir, qu'à permettre une amélioration du vivre ensemble.

Ce livre parle des maisons d'enfants, entreprises complexes qui n'échappent pas aux évolutions sociétales.

Elles sont complexes puisqu'elles doivent répondre aux exigences du législateur, aux différentes conformités réglementaires, aux contraintes économiques de plus en plus prégnantes, mais aussi, à la clinique et à la production sociale, chères à Paul Fustier.

Rendre pérenne l'histoire des Mecs, c'est garantir la permanence de l'accompagnement, le jour, la nuit, toute l'année, avec des prestations adaptées, respectueuses de la personne accueillie mais aussi de sa famille et de son histoire.

Accompagner des enfants, tout mettre en œuvre pour qu'ils grandissent dans les meilleures conditions ne peut se faire isolement, sans les acteurs habituels de notre société.

Les maisons d'enfants doivent développer des passerelles avec toutes les institutions du territoire, chercher des pistes d'améliorations, pour que les futurs citoyens que nous accueillons aient le maximum d'atouts pour se réaliser.

Il y a quelques années nous parlions d'utopie en évoquant cette vision, ne sommes-nous pas aujourd'hui contraint d'accéder à cette posture pour donner plus de garantie à notre mission ?

Enfin, je dois vous l'avouer, écrire la préface d'un tel ouvrage, décuple l'envie que j'ai depuis des décennies de participer : à la reconstruction de notre secteur, à défendre l'intérêt des porosités indispensables à créer, à encourager l'intelligence collective, pour que chacun soit acteur de son devenir.

Pour terminer cette préface, j'aimerais reprendre ce que disait Jean-Jacques Rousseau dans *La Nouvelle Héloïse*, nous sommes en 1761 :

« C'est ainsi, lui disais-je, que la terre ouvre son sein fertile et prodigue ses trésors aux peuples heureux qui la cultivent par eux-mêmes.

Au contraire, les tristes mesures, la bruyère et les ronces qui couvrent une terre à demi-déserte annoncent de loin qu'un maître absent y domine. »

Introduction

Les Mecs : évoluer ou à terme disparaître

Francis Batifoulier

PENSER L'IDENTITÉ PRÉSENTE et à venir des maisons d'enfants à caractère social, c'est à notre sens identifier les enjeux majeurs qui les concernent. Il semble pertinent de définir ces enjeux en termes de chantiers à mettre en œuvre. C'est la forme qu'a pris le texte cadre de l'association nationale des maisons d'enfants². C'est sur cette charte que j'avais rédigée à la demande du conseil d'administration de l'ANMECS que je prendrai appui pour introduire cet ouvrage ; cette introduction est une opportunité pour opérer une lecture

2. Ce texte cadre est disponible sur le site internet de l'Association nationale des maisons d'enfants à caractère social (ANMECS).

critique de ce texte, pour reformuler le contenu de certains chantiers, éventuellement supprimer ceux qui ne sont plus d'actualité et identifier de nouveaux axes de réflexion à investir.

Le défi est de penser l'actualité et l'avenir des maisons d'enfants à caractère social en identifiant leurs fragilités mais aussi leurs ressources. Du côté du positif, il faut constater que pour affronter les défis auxquels elles sont confrontées, les équipes ne partent pas de rien. Depuis quelques années, les MECS ont procédé à un remaniement profond de leurs pratiques éducatives et des logiques qui les sous-tendent. Elles se sont engagées dans une diversification de leurs prestations, redéfinissant leur métier de base par la déclinaison d'actions qui autrefois ne leur étaient pas dévolues : accueil séquentiel, accompagnement à partir du domicile de l'utilisateur, soutien à la parentalité...

Malgré cette réactivité des Mecs, malgré leur adaptabilité, nombre d'entre elles traversent des périodes plus ou moins difficiles et s'interrogent sur leur identité, notamment à cause de l'hétérogénéité des populations accueillies, de l'augmentation des jeunes présentant des troubles psychiques, des phénomènes de violence, de la difficulté à faire vivre des collectifs harmonieux... Dans ce contexte, il n'est pas facile de donner du sens à un quotidien souvent bouleversé.

Il appartient aux associations et aux professionnels dans le cadre des mutations générées par les politiques publiques³ mais aussi des changements multiples affectant aussi bien les individus que leur être ensemble, de penser à nouveaux frais le métier de nos établissements et nos modes opératoires. Il s'agit de dessiner les contours d'une refondation pour s'assurer une légitimité.

C'est sur cette base renouvelée que nous pourrons engager avec les élus, les instances de contrôle et de tarification, les prescripteurs, un dialogue étayé et constructif sur les fondements politiques, techniques, cliniques et éthiques de nos interventions.

1. DE QUELQUES CHANTIERS PRIORITAIRES

Nous proposons donc maintenant de recenser quelques-uns des chantiers qui nous semblent indispensables d'ouvrir pour garantir un avenir à des établissements qui se questionnent sur leur utilité sociale.

3. Nous pensons notamment à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.